

Valence, le 24 février 2026



NOTE AUX FAMILLES : RENTREE SCOLAIRE 2026 EN 6^{ème} dans un COLLEGE PUBLIC

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer au collège en septembre 2026.

Le passage en classe de 6^{ème} constitue un moment fort de sa scolarité.

Vous trouverez ci-après quelques informations essentielles qui vous apporteront une aide dans votre démarche.

◇ **Qui décide qu'un élève est admis en 6^{ème} ?**

C'est le conseil des maîtres qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

◇ **Dans quel collège votre enfant sera-t-il inscrit ?**

Dans le collège du secteur de votre domicile. Ce n'est donc ni l'école primaire fréquentée, ni le lieu d'exercice professionnel des parents qui déterminent le secteur. Vous pouvez connaître le collège du secteur de votre domicile sur le site du conseil départemental de la Drôme : <https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/education/les-colleges/les-colleges-de-la-drome/sectorisation-des-colleges-de-la-drome/>

La procédure d'affectation en sixième est informatisée grâce à un logiciel d'aide à l'affectation «Affelnet 6^{ème}».

Deux étapes vous permettront d'effectuer votre demande :

1) vous confirmerez les données administratives (identité, domicile) relatives à votre enfant sur le **volet 1** de la « Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public », remis à partir du 02 mars 2026 par la direction d'école, à lui rendre **pour le vendredi 13 mars 2026**, dernier délai.

2) vous formulerez votre vœu de scolarisation sur le **volet 2** de la fiche de liaison, remis à partir du 16 mars 2026 par la direction d'école, à lui rendre **pour le vendredi 03 avril 2026**, dernier délai.

◇ **Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège public autre que le collège du secteur ?**

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège public autre que le collège du secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation (un seul vœu de collège hors secteur possible) :

Vous émettrez ce vœu sur le **volet 2** de la fiche de liaison Affelnet 6^{ème}, y joindrez les justificatifs nécessaires à votre demande et remettrez le dossier complet à la direction d'école **pour le 03 avril 2026** dernier délai.

La demande sera examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité et selon les critères de priorité définis.

Demandes CHAM/CHAD : l'affectation dans un dispositif CHAM/CHAD s'effectue en commission départementale et sur décision de l'IA DASEN. Il vous faut pour cela constituer un dossier de candidature auprès du conservatoire Valence Romans Agglo et respecter les modalités de recrutement de chacun des dispositifs. Une affectation de précaution est prévue sur le collège de secteur en cas de non admission dans le dispositif sollicité.

Attention : le recrutement en CHAM, CHAD ne relève pas de la procédure d'assouplissement à la carte scolaire. A cet effet, les familles doivent renseigner le formulaire de candidature dédié (annexe 8) et le remettre à la direction de l'école pour prise en compte de la demande dans le cadre de la procédure AFFELNET.

Liste des motifs de demande d'un collège hors secteur et des pièces justificatives à produire avant le 03/04/2026 :

ATTENTION : *Aucune pièce manquante ne sera réclamée et les dossiers incomplets seront traités, lors de l'examen des demandes de dérogation, en tant que « autres motifs ».*

MOTIF DE LA DEMANDE (par ordre décroissant de priorité)	PIECES JUSTIFICATIVES à joindre <u>impérativement</u> à votre demande et à remettre au directeur d'école avec le volet 2 (Aucune pièce manquante ne sera réclamée cf. ci-dessus)
❶ Elève en situation de handicap	Notification de la MDA sous pli cacheté adressé au médecin responsable départemental, conseiller technique de la directrice académique.
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin traitant sous pli cacheté adressé au médecin responsable départemental, conseiller technique de la directrice académique.
❸ Elève susceptible de devenir boursier en collège	Copie de l'avis 2025 d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2024, sous pli cacheté.
❹ Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans le collège souhaité en septembre 2026	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2025/2026 dans le collège sollicité et dans une classe autre que la 3 ^{ème} . En cité scolaire, les fratries scolarisées au lycée ne sont pas prises en compte.
❺ Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Préciser sur le volet 2 les distances entre le domicile et les deux collèges (collège de secteur et collège demandé).
❻ Elève demandant un parcours scolaire particulier (sections sportives, CHAT, CHAAP, dispositifs sport-nature, arts du cirque, EMILE Anglais, ...)	Aucune pièce justificative à fournir.
❼ Autres motifs : organisation familiale, transport...	Lettre de la famille exposant les motifs de la demande et tout justificatif utile à l'instruction du dossier.

Résultats : la décision d'affectation vous sera notifiée par le principal du collège où votre enfant sera affecté, à partir du **lundi 08 juin 2026**.

NB : Toute affectation dans le collège de secteur répond négativement à une demande de dérogation.